



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 16 juillet 2007

<p>Date de la convocation 12 Juillet 2007</p>	<p>Heure de la séance 18 heures</p>	<p>Lieu de la séance Salle du Parc à CLERMONT L'HERAULT</p>
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Marie FERRIERES, Aspiran Mme Françoise REVERTE, Aspiran MM. Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières Mme Maryse FABRE, M. Jacques BORE, Canet M. Gilbert GARROFE, Clermont l'Hérault M. Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault Mme Colette TOUILLIER, Clermont l'Hérault M. Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Bruno BETZ, Liausson M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Daniel VIALA, Mérifons M. Guilhem DARDE, Octon M. Jean Luc BIROUSTE, M. Bernard BAUDOT, Paulhan MM. Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc M. Bernard KOHN, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>M. Jean Noël SATGER à Mme Colette TOUILLIER M. Alain CAZORLA à M. Gilbert GARROFE M. Pierre OLLIER à M. Daniel VIALA Mme Noëlle GROS à M. Guilhem DARDE M. Jean Jacques LEBREAU à M. Bernard BAUDOT M. Claude GIL à M. Bernard SOTO</p>

Objet : Centre de loisirs Intercommunal sans hébergement – Règlement intérieur

Madame FONT rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de la mise en place du Centre de loisirs sans hébergement intercommunal, il convient d'établir un règlement intérieur communautaire.

Ce règlement fixe notamment pour chacun des 7 pôles :

- la capacité d'accueil,
- les horaires d'ouverture selon les différentes périodes de l'année et les conditions d'accueil des enfants
- Les modalités d'admission et d'inscription.

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de délibérer sur ce point.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Mme FONT et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de règlement intérieur communautaire concernant le Centre de Loisirs Intercommunal.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO.